

Le 8 décembre 2025

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée

Monsieur le Président,

Je vous adresse ce courrier en urgence afin d'attirer votre attention sur les risques majeurs qu'induit le projet de la Commission Européenne (CE) visant à développer massivement les interconnexions de réseaux électriques entre États membres. Il sera présenté le 10 décembre 2025 dans le dossier « European grid package » aux instances décisionnelles de la Communauté européenne. Il est en contradiction avec le Traité de Lisbonne et le principe de subsidiarité qui confie à chaque État membre la responsabilité du choix des technologies à retenir pour la production d'électricité. Il présente une menace majeure pour la France car il conduira à la déstabilisation de notre mix électrique national et il en compromettra la compétitivité.

Concrètement, le projet de la Commission vise à conférer à la Commission un contrôle de la planification des réseaux électriques (et hydrogène) et, pour ce faire, les gestionnaires nationaux de réseaux de transport (GRT), comme RTE et ENEDIS, vont se voir dépouillés d'une large part de leurs attributions au bénéfice d'organismes européens. Cette stratégie est clairement au seul bénéfice d'États-membres comme l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne, qui auront accès à la flexibilité des mix électriques d'autres États-membres qui ont privilégié un socle robuste de production décarboné et pilotable, comme la France avec son nucléaire et son hydroélectricité.

La croissance colossale des interconnexions électriques proposée par la CE, 113 projets visant à « *l'intégration de la part croissante des énergies renouvelables* », conduirait d'une part à généraliser les mouvements massifs de surproductions aléatoires en Europe et, alternativement, à la captation des productions pilotables de pays plus raisonnables quand le vent et le soleil sont défaillants. Les conséquences d'interconnexions surdimensionnées seront multiples :

1 - un afflux d'électricité à coût marginal direct nul, produit de façon excédentaire, contraint à réduire notre production nucléaire pour protéger la stabilité du réseau européen, avec les conséquences dénoncées par EDF et la Haut-commissaire à l'énergie atomique, des effets délétères sur notre parc nucléaire.

2 - La captation de productions pilotables, comme le nucléaire, se traduit par une croissance du prix de l'électricité nationale, comme vigoureusement dénoncé par la Suède et la Norvège.

3 – La probabilité de blackout sera renforcée par les flux aléatoires colossaux d'électricité envisagés. Pour mémoire, l'Allemagne projette 330 GWe intermittents en 2030 soit 4 fois son besoin crête de puissance.

4 – Le coût du projet, non présenté, sera considérable et ne sera pas affecté à la production de l'éolien et du solaire photovoltaïque, qui seront encore subventionnés indirectement. Des pays dépendants des énergies fossiles, comme l'Allemagne, en seront les principaux bénéficiaires.

5 – L'irresponsabilité, qui caractérise déjà certains mix électriques européens très intermittents, est confortée : ces États-membres, qui n'ont pas d'obligation de gestion de leur niveau d'intermittence, en transfèrent les inconvénients aux États-membre voisins, plus responsables.

Dans le détail le projet inclut un processus visant à imposer des travaux sur les réseaux non pris en compte par un État-membre, la captation de 25 % de recettes tirées de la congestion des réseaux (indemnisation d'exploitants d'installations éoliennes offshore !) et l'obligation pour la France d'accepter des transferts massifs (corridors électriques et d'hydrogène).

L'impact sur les prix pour le consommateur français ne peut être qu'important car notre pays, avec une fonction de hub européen, sera contraint à surdimensionner son réseau interne et à contribuer à la décarbonation de ses voisins (ce que révèle déjà RTE). C'est ainsi que le Fraunhofer Institute de Fribourg, se félicite d'une convergence qui pourrait en résulter d'ici 2036 des prix de l'électricité en France (+32 %) et en Allemagne (-22 %). Plus grave encore, certains à Bruxelles préparent déjà l'étape suivante : elle consisterait à séparer la propriété et la maintenance des infrastructures électriques d'une part, et les fonctions de planification et d'opération des réseaux d'autre part. Les États-membres paieraient leurs réseaux et laisseraient des technocrates européens les gérer !

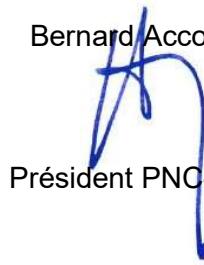
La mise en œuvre du projet de la Commission constituerait une ingérence insupportable dans notre politique énergétique nationale, priverait le pays du bénéfice des efforts de plusieurs décennies et obérirait gravement nos objectifs de réindustrialisation. Des instructions fermes et immédiates doivent être données à nos représentants et négociateurs à Bruxelles et au Parlement européen pour qu'ils s'opposent catégoriquement à l'adoption de ce projet dans sa forme actuelle.

- Des mécanismes de régulation doivent donner à l'autorité nationale (RTE pour la France) la maîtrise des flux transfrontaliers, dans les deux sens, pour se protéger des productions excédentaires, et préserver l'équilibre et la compétitivité du mix national, dans le cadre d'accords équilibrés sur les réserves de capacité.
- Les pays bénéficiant des interconnexions pour écouler leurs excédents doivent contribuer de manière proportionnée et effective aux coûts de développement et d'équilibrage des réseaux nationaux impactés, dans des conditions normales d'acceptabilité sociale.
- Une étude de coûts préalable doit être présentée, accompagnée de l'évaluation de l'impact sur chaque État-membre qui résulte de la diversité des politiques menées. L'association européenne des gestionnaires de réseaux évalue pour sa part à 800 milliards les investissements nécessaires pour mettre les réseaux à niveau d'ici 2050 et la Commission propose déjà de quintupler, à 30 milliards d'euros, le budget 2028-2034 du « mécanisme pour l'interconnexion en Europe.
- La France doit s'opposer vigoureusement à une administration centralisée européenne de son réseau.

Alors que l'Europe s'enfonce dans la crise face à des puissances économiques mondiales conquérantes, ce projet pharaonique, coûteux et fondé sur l'importation massive d'équipements énergétiques par l'Europe, représente une menace très grave que le gouvernement français doit combattre en urgence, dans le respect du traité de Lisbonne, au besoin en s'adressant à la Cour Européenne de justice. Il porte atteinte à l'avenir et à la souveraineté de notre pays. Nos représentations à Bruxelles, inaudibles, doivent s'emparer en urgence de cette question.

Je reste à votre disposition pour tout échange sur ce sujet et, dans l'attente d'une action décisive de votre part, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Bernard Accoyer



Président PNC-France